



Considérer nos paysages : de l'atlas des paysages à la signalétique

Vendredi 4 novembre 2016
13h30 Château de Florac

Territoire habité et exploité y compris dans le cœur, le Parc national des Cévennes bénéficie d'un patrimoine paysager exceptionnel, fruit d'une interaction séculaire entre l'homme et la nature. La prise en compte dans les politiques locales de cet élément fort d'attractivité du territoire est un enjeu à la fois social, culturel, écologique et économique.

Mais encore faut-il connaître ce qui caractérise un paysage pour en préserver les éléments fondamentaux et y intégrer harmonieusement les éléments de la vie contemporaine. Ainsi, la grande qualité du ciel nocturne, trop peu connue, mérite d'être valorisée car elle peut être un levier de développement économique en participant à l'attractivité touristique du territoire.

Enfin, la signalétique et la publicité sont des composantes de nos paysages qu'il convient de maîtriser par des dispositifs de qualité de manière à concilier préservation des paysages identitaires et valorisation des activités économiques.

Cette rencontre s'articulera autour de trois temps forts :

- ▶ l'Atlas des Paysages du Parc national des Cévennes, outil de connaissance et levier d'action
- ▶ des paysages nocturnes et des actions de valorisation possibles
- ▶ la réglementation de la publicité et l'optimisation de la signalétique pour la reconquête des paysages.

Vendredi 4 novembre 2016

Château de Florac

13h30 : Accueil des participants, café

13h45 : Introduction : qu'entend-on par « paysage » ?

14h00 : L'atlas des paysages : un outil de connaissance et un levier d'action pour le territoire

Eric DESSOLIERS, chargé de mission Urbanisme et Paysage, Parc national des Cévennes

14h30 : (Re) Découvrir et valoriser les paysages nocturnes

Xavier WOJTASZAK, délégué territorial, Parc national des Cévennes

15h00 : Signalétique et paysage : l'interdiction de publicité dans les espaces protégés, présentation du cadre réglementaire

Sophie SOBOLEFF, adjointe au chef de service Aménagement, Direction départementale du territoire de Lozère

15h30 : Un outil pour concilier visibilité des activités et paysages : le Règlement local de publicité (RLP)

Sophie SOBOLEFF, adjointe au chef de service Aménagement, Direction départementale du territoire de Lozère

15h45 : Hors agglomération, les Signalétiques d'information locale (SIL) du Gard et de la Lozère

Paul PEYTAVIN, direction des Routes, Conseil départemental de la Lozère, et un représentant du Conseil départemental du Gard

16h15 : En agglomération, l'utilisation de la charte signalétique du Parc national des Cévennes

Nathalie THOMAS, technicienne Randonnée et Signalétique, Parc national des Cévennes

16h30 : Retour d'expérience d'un élu : la mise en place d'une SIL

Agnès BADAROUX, vice-présidente du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses